


Informations de base	
<b>1994/0041(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1994/1995: commercialisation, prix du riz  <b>Subject</b> 3.10.06.03 Céréales, riz	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN	1781	1994-07-27


Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
31/01/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0010 	Résumé
07/03/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/03/1994	Vote en commission		
19/04/1994	Débat en plénière		
27/07/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/07/1994	Fin de la procédure au Parlement		
30/07/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	1994/0041(CNS)
<b>Type de procédure</b>	CNS - Procédure de consultation
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Base juridique</b>	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
<b>Type de document</b>	<b>Commission</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>

Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A3-0197/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0009	29/03/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T3-0260/1994 JO C 128 09.05.1994, p. 0247-0267	21/04/1994	

### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0010 	31/01/1994	Résumé

### Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0388/1994 JO C 148 30.05.1994, p. 0049	24/03/1994	

### Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

### Acte final

Règlement 1994/1870 JO L 197 30.07.1994, p. 0008	Résumé
---	--------

## Prix agricoles 1994/1995: commercialisation, prix du riz

1994/0041(CNS) - 27/07/1994 - Acte final

Ce règlement a été formellement adopté le 27/07/94. Il est applicable à partir du 01/09/94.

## Prix agricoles 1994/1995: commercialisation, prix du riz

1994/0041(CNS) - 31/01/1994 - Document de base législatif

PRIX AGRICOLES 1994/95: La production de féculé de pomme de terre ayant dépassé le seuil de 1,5 mio de t en 1993/94, des mesures de maîtrise de la production doivent être prises conformément au règlement 1543/93, fixant le montant de la prime versée aux producteurs ce produit pendant les campagnes 1993/94 à 1995/96. En l'occurrence, un système de quotas de production est préconisé, pour un volume global de 1,5 mio de t, à répartir entre les Etats membres producteurs, sur base des quantités moyennes y produites au cours de campagnes 1990/91 à 1992/93 (avec un correctif pour l'Allemagne, afin de tenir compte de la réunification). Toute quantité produite au delà serait destinée à l'exportation, sans restitution ni octroi de la prime spéciale, et sans que les pommes de terres ayant servi à la produire puissent bénéficier du prix minimal ou du droit compensatoire.